

NOUVELLE MOBILISATION UNITAIRE DES SYNDICATS DE FONCTIONNAIRES LE 9 MAI



© Lucile Gourdon/SIPA

Vendredi 5 avril, la CFDT a appelé les agents publics à se mobiliser le 9 mai prochain. Elle rejoint ainsi l'appel à l'action lancé par les autres organisations syndicales de fonctionnaires contre, entre autres, le projet de loi de réforme de la fonction publique.

Tous les syndicats de la fonction publique appellent désormais à la grève le 9 mai prochain. Après Force ouvrière le 2 avril, la CFDT a rejoint, vendredi 5 avril, l'appel à la mobilisation lancé par les 7 autres organisations syndicales (CGT, Unsa, FSU, Solidaires, FA-FP, CFE-CGC et CFTC) du secteur public le 20 mars dernier.

Dans leur viseur en particulier : le projet de loi de réforme de la fonction publique, présenté en Conseil des ministres le 27 mars dernier, à l'issue d'une année de

concertation particulièrement décrite par les représentants du personnel. Pour rappel, ces derniers ont à l'unanimité émis un avis défavorable sur le projet de loi le 15 mars dernier, à l'occasion du Conseil commun de la fonction publique.

Le texte prévoit notamment la révision du périmètre et des compétences des instances de dialogue social, l'élargissement du recours aux contractuels, le développement des mobilités (interfonctions publiques et entre public et privé) et de l'accompagnement des agents en cas de restructurations ou encore l'amélioration des dispositions relatives à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Concessions insuffisantes du gouvernement

Dans un communiqué, la CFDT indique ainsi appeler "l'ensemble" des agents à se mobiliser le 9 mai, "y compris par la grève" afin de faire savoir au gouvernement et aux parlementaires "qu'ils attendent autre chose en matière de respect du statut, en matière de reconnaissance de leur travail et de leur engagement au service de l'intérêt général, en matière de qualité du dialogue social et de respect de la négociation, en matière d'accompagnement et d'anticipation des transformations, en matière de conditions d'emploi et de rémunérations pour toutes et tous".

L'occasion aussi pour la centrale de regretter le nombre insuffisant de ses amendements acceptés par le gouvernement à l'occasion de l'examen du projet de loi devant les instances consultatives, et en particulier lors du Conseil commun du 15 mars

L'exécutif "a notamment refusé de revenir sur ses positions relatives aux instances de dialogue social, particulièrement celles traitant des questions individuelles (CAP), (il) a refusé de restreindre le recours au contrat, n'est pas allé suffisamment loin sur les garanties permettant de lutter contre la précarité ni sur celles encadrant le contrat de mission et ne s'est pas engagé sur sa volonté de rendre obligatoire la participation des employeurs à la protection sociale complémentaire", énumère la CFDT.

"Je vois mal comment la CFDT aurait pu rester en dehors de la mobilisation intersyndicale étant donné l'opposition commune au texte", explique un leader syndical en rappelant que la stratégie de la CFDT vis-à-vis du projet de loi avait fait débat il y a quelques semaines. En cause notamment, sa décision de siéger dans l'ensemble des instances de consultation sur ce projet de texte. Après avoir maintenu, pendant plusieurs semaines, le flou sur sa position concernant le projet de loi, la CFDT avait in fine émis un avis défavorable lors du Conseil commun du 15 mars.

Interpellation des parlementaires

Charge désormais aux organisations syndicales de mobiliser leurs troupes afin de prouver que la base partage aussi leurs inquiétudes sur le projet de loi, que certains représentants du personnel ne manquent pas d'assimiler à une "casse du statut". "Cette loi, matrice de toutes les réformes, est l'outil d'Action Publique 2022, pour supprimer des postes", estime en ce sens Force ouvrière.

Avant cette journée d'action, les représentants du personnel auront aussi l'occasion d'afficher leur mécontentement devant les parlementaires lors d'auditions. L'examen du texte doit quant à lui débiter le 2 mai en commission des lois de l'Assemblée nationale,

avant un examen en séance publique à partir du 13 mai. Le Sénat doit ensuite se pencher sur le texte, toujours au mois de mai. Le gouvernement escompte une adoption du texte avant la trêve estivale.

Par Bastien Scordia